



Madame Lydie POLFER  
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg  
Hôtel de Ville  
Place Guillaume II  
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 27 novembre 2023

**Concerne : Question au Collège échevinal – illuminations de Noël et festivités économes en énergie**

Madame la Bourgmestre,

Le vendredi 24 novembre a marqué l'ouverture officielle des « Winterlights 2023 » avec des marchés de Noël à différents endroits de la ville. En amont, la presse a informé le public sur les horaires et modalités de cet événement, et la décision de prolonger le nombre d'heures pendant lesquelles les Winterlights illuminent la capitale y a été discuté, voire critiqué. Le Collège échevinal souligne pourtant que « les festivités seraient économes en énergies ». Ce concernant, je souhaite poser la question suivante au Conseil échevinal :

- Quelle a été l'évolution concernant la consommation d'énergie des Winterlights (y inclus la patinoire) pendant les dernières années ? Quelle consommation d'énergie est attendue cette année ? Quelles ont été les mesures prises pour des festivités économes en énergie ?
- Pouvez-vous confirmer que les illuminations sont également allumées pendant la journée (avant que la nuit tombe) et après la fermeture des marchés de Noël ? Dans l'affirmative, quelles en sont les motifs ? Est-ce que le „Leitfaden für gutes Licht im Aussenraum“<sup>1</sup> est appliqué ?
- De façon plus générale, dans quelle mesure est-ce que la commune a renforcé ses efforts d'économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public tel que recommandé par les circulaires ministérielles n° 4182 du 6 octobre 2022<sup>2</sup>, n° 2023-071 du 12 juin 2023<sup>3</sup> et n° 2023-135 du 24 octobre 2023<sup>4</sup> ?

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Linda Gaasch  
Conseillère communal déi gréng Stad

<sup>1</sup> <https://environnement.public.lu/dam-assets/actualites/2018/06/Leitfaden-fur-gutes-Licht-im-Aussenraum.pdf>

<sup>2</sup> <https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/circulaires/2022/juillet-decembre/4182.pdf>

<sup>3</sup> <https://mint.gouvernement.lu/fr/circulaires/circulaires2023/circulaire-2023-071.html>

<sup>4</sup> <https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/circulaires/2023/2023-135.pdf>